
Présidence : Allemagne

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1085^e séance plénière)**

1. Date : Jeudi 14 janvier 2016

Ouverture : 14 h 05

Clôture : 16 h 50

2. Président : Ambassadeur E. Pohl

Le Président en exercice, Les Pays-Bas-Union européenne, l'Ukraine, la Suisse, la Fédération de Russie, le Canada, la Géorgie, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, la Moldavie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, le Kazakhstan la Serbie, le Turkménistan, la Mongolie, le Liechtenstein, le Saint-Siège, la Bosnie-Herzégovine, l'Arménie, l'Autriche, la France, le Japon (partenaire pour la coopération), la République de Corée (partenaire pour la coopération), la Jordanie (partenaire pour la coopération), l'Égypte (partenaire pour la coopération), l'Australie (partenaire pour la coopération) et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont condamné les attentats terroristes qui ont été perpétrés à Istanbul (Turquie) le 12 janvier 2016 et ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes. Le Japon (partenaire pour la coopération), la République de Corée (partenaire pour la coopération), la Jordanie (partenaire pour la coopération) et l'Égypte (partenaire pour la coopération) ont aussi condamné les attentats terroristes qui ont été commis à Djakarta (Indonésie) le 14 janvier. La Turquie et le Président en exercice ont remercié les délégations pour ces expressions de sympathie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE
DE L'OSCE ET MINISTRE ALLEMAND DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
S. E. M. FRANK-WALTER STEINMEIER

Président, Président en exercice (CIO.GAL/2/16), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et

d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/7/16/Rev.1), Ukraine (PC.DEL/11/16), Suisse, Fédération de Russie (PC.DEL/18/16), Turquie (PC.DEL/14/16 OSCE+), Canada, Géorgie (PC.DEL/21/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/13/16/Corr.1), Norvège (PC.DEL/22/16), Moldavie, Azerbaïdjan (PC.DEL/10/16 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/15/16 OSCE+), Kazakhstan, Serbie (PC.DEL/23/16 OSCE+), Turkménistan, Mongolie (PC.DEL/17/16 OSCE+), Liechtenstein, Saint-Siège (PC.DEL/8/16 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/12/16 OSCE+), Arménie (PC.DEL/16/16), Autriche (PC.DEL/25/16 OSCE+), France (PC.DEL/9/16 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/19/16 OSCE+), République de Corée (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/4/16 OSCE+, Jordanie (partenaire pour la coopération), Égypte (partenaire pour la coopération), Australie (partenaire pour la coopération), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Représentant spécial de l'Allemagne pour la Présidence de l'OSCE en 2016

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 21 janvier 2016 à 10 heures, Neuer Saal